

PROJETS INNOVANTS DEMANDE DE FINANCEMENT INTER-ASSOCIATIONS (2 STRUCTURES MINIMUM)

Pour l'instruction de votre demande de financement « projets innovants », nous vous remercions de remplir le formulaire ci-dessous et d'y joindre les pièces demandées.

Merci de cocher la case correspondante à votre situation :

- Action portée par une structure pour plusieurs structures
- Action portée par le Référent en Région
- Action ayant bénéficié d'un accompagnement par le Référent en Région

1

I IDENTIFICATION DE L'EMPLOYEUR DU PORTEUR DE PROJET :

Nom de la structure (raison sociale) : ACEPP 33/47

Numéro d'adhérent à Uniformation (ICOM) :

25016682

Adresse postale : 414 ROUTE DE TOULOUSE 33130 BEGLES

Téléphone : 0680000146

Mail : rr.aquitaine@gmail.com

Nom du porteur du projet : Axelle VILLENEUVE

II CONTEXTE ET MOTIF DU PROJET (PROJET DE FORMATION) :

Les difficultés de recrutement d'Auxiliaire de Puériculture sur le territoire Aquitaine persistent.

En 2016, une enquête menée par le CARIF OF Aquitaine Cap Métiers, à la demande du Conseil Régional, sur « *Les besoins en ressources humaines en crèche* » démontrait que « Plus de la moitié des structures répondantes rencontrent des difficultés de recrutement, notamment pour les auxiliaires de puériculture et dans une moindre mesure, les éducateurs de jeunes enfants. Selon les enquêtés, les difficultés sont essentiellement expliquées par un « manque de personnes formées titulaires du diplôme correspondant », notamment pour les auxiliaires de puériculture et les éducateurs de jeunes enfants. La VAE, le recours à des stagiaires et la formation interne constitueraient des solutions pour faire face à ces difficultés ».

Nous sommes en 2019 et cette enquête reste d'actualité.

Nous incitons donc les personnes à aller vers ce diplôme mais lorsqu'elles sortent diplômées de l'institut de formation d'auxiliaire de puériculture, la majorité d'entre elles se dirigent vers le milieu hospitalier.

Il a donc fallu promouvoir le dispositif VAE qui permet ; en plus du souhait de professionnels d'évoluer professionnellement par l'acquisition d'un diplôme, ce dispositif permet de répondre aux besoins de qualification par la promotion interne des salariés et de pallier aux difficultés de recrutement d'Auxiliaire de Puériculture sur notre territoire.

Il s'est avéré, que les parcours VAE de droit commun de 24h n'étaient pas suffisants.

La DRJSCS a constaté les données suivantes sur le plan quantitatif :

- le taux de réussite moyen de 2011 à 2013 lors d'une première présentation à l'oral devant le jury était de 23 %,
- le délai minimum pour valider l'ensemble des modules et obtenir le diplôme d'état était de 3 ans,
- Le parcours de VAE est un parcours long et difficile qui demande un travail personnel assez important.

Ce qui était mis en avant sur le plan qualitatif dans les commentaires des délibérations de jurys :

- des difficultés d'analyse, d'élaboration de la pensée tant sur le plan descriptif que réflexif d'où une argumentation écrite et orale insuffisamment structurée, avec des liens théorico-pratique incomplets voire absents,
- un vocabulaire professionnel pauvre, avec quelque fois une incompréhension du sens,
- une difficulté d'adaptation, à se remettre en question, à se décentrer des situations de soins,
- concernant l'enfant, une connaissance insuffisante :
 - o du développement psychomoteur et affectif,
 - o ainsi que des signes d'alertes.

Par ailleurs, les professionnels éprouvent des difficultés à amener des arguments pour une validation de la compétence 3 concernant « Les soins à l'enfant », ce qui est aussi mis en évidence par un certain nombre de jurys. En effet, pour cette compétence, le jury note que les choix de situations de soins sont quelquefois peu pertinents, voire même qu'il est impossible de les repérer au regard de la pratique professionnelle quotidienne des professionnels de structures d'accueil de jeunes enfants.

Dans ce contexte, nous avons souhaité faciliter ce parcours VAE par la mise en place d'un dispositif renforcé et nous avons expérimenté un dispositif « RENFORCEMENT DES COMPETENCES POUR ACCEDER PAR LE BIAIS DE LA VAE A L'OBTENTION DU DIPLOME D'ETAT AUXILIAIRE DE PUERICULTURE » d'une durée de 28 jours et se déroulant sur l'année 2017-2018.

Pour rappel, le dispositif était organisé de la manière suivante :

- **FORMATION THEORIQUE** : 15 jours
- **FORMATION ACTION INDIVIDUALISEE EN SITUATION DE TRAVAIL = STAGE** : 6 jours
- **TRAVAIL SUR LES ECRITS PROFESSIONNELS** : 5 jours
- **COMMENT VALORISER LES ECRITS PROFESSIONNELS A L'ORAL** : 2 jours

Un parcours de VAE est un parcours assez lourd pour les personnes et l'organisation de cette formation en collectif a permis aux participants de ne pas rester isolés face à la rédaction du livret 2 et aux attendus du jury, de rester dans une dynamique collective et de limiter les abandons.

La formation collective a permis, facilité et a enrichi les retours, les échanges et les réajustements, pour chacun des participants, tout au long de la formation.

Cela maximise les chances de réussite pour l'obtention du diplôme par la VAE.

Pour les employeurs, la VAE collective est un outil au service de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences ; elle répond à la mission d'accompagnement de l'évolution professionnelle des salariés et de la formation interne.

Le dispositif s'est décliné sur le temps de travail des candidates et c'est pourquoi il a été demandé une prise en charge de la rémunération.

De plus, quand les salariés s'engagent dans une démarche co-construite salarié – employeur, l'enjeu de qualification est important pour les salariés et pour les employeurs.

Les enseignements de ce dispositif 2017-2018 sont positifs même si à ce jour, nous n'avons pas de bilan quantitatif à produire quant au résultat des soutenances. Sur les 13 personnes qui ont déposé en avril 2019, une candidate a soutenu son livret 2 et a obtenu 7 domaines de compétences sur les 8 domaines de compétences du diplôme.

Nous sommes toujours en lien avec l'ASP et la DRJSCS pour connaître les prochaines dates de jurys.

Les retours des bilans intermédiaires et des bilans finaux que nous avons réalisés sont très positifs et ont démontré la plus-value du dispositif renforcé.

Le stage d'une semaine en milieu hospitalier est le point fort du dispositif. Il permet aux stagiaires de démystifier le milieu hospitalier et de faire des ponts entre les pratiques hospitalières et leurs pratiques en EAJE. L'articulation des apports et l'organisation du dispositif a convenu au groupe et a permis aux personnes d'acquérir du vocabulaire professionnel, des compétences d'analyses, d'observation et de faire des liens entre la théorie et leur pratique. La durée du dispositif leur a permis d'avoir le temps nécessaire pour analyser, élaborer, rédiger et déposer leur livret 2.

Les directions ou employeurs nous ont fait part d'un changement et d'une évolution dans les postures professionnelles. Les candidates ont questionné le travail et les pratiques de leur lieu d'exercice, ont acquis des compétences d'analyse, se sont professionnalisées et ont gagné en légitimité dans leur posture professionnelle.

Au niveau administratif, toutes les parties ont apprécié la prise en charge, en plus du coût pédagogique, des frais annexes et des rémunérations. C'est grâce à cela que les candidates ont pu partir en formation sur une durée de 28 jours.

Les bémols ont été sur la taille du groupe un peu trop important et le manque de temps individuels dans le collectif pour l'accompagnement à l'écriture du livret 2.

Il nous semble donc que les éléments mis en avant sur le plan qualitatif dans les commentaires des délibérations de jurys semblent avoir été acquis lors de l'année en formation dans le dispositif renforcé.

Fort de ces constats ; à la demande de structures et face à la pénurie toujours existante d'auxiliaire de puériculture, nous souhaitons renouveler la démarche d'un dispositif renforcé de VAE DEAP en tenant compte des axes d'amélioration.

III DESCRIPTION DU PROJET DE FORMATION

Intitulé du projet de formation :

« RENFORCEMENT DES COMPETENCES POUR ACCEDER PAR LE BIAIS DE LA VAE A L'OBTENTION DU DIPLOME D'ETAT AUXILIAIRE DE PUERICULTURE »

Nous avons donc travaillé, avec l'organisme de formation sur une nouvelle ingénierie de formation avec :

- un démarrage de l'accompagnement à l'écriture du Livret 2 en début de dispositif et qui jalonne la formation théorique, le stage et la formation à l'oral,
- plus de jours d'accompagnement à l'écriture permettant plus d'individualisation, avec des découpages en sous-groupes,
- un débriefing de stage moins tardif permettant :
 - o de lever des situations problématiques (suivant le service hospitalier, certaines candidates ont pu vivre des situations complexes)
 - o de pouvoir argumenter et travailler plus tôt les compétences 2 et 3 du livret 2.
- Un jour de formation en plus pour la partie soutenance à l'oral permettant des mises en situations plus qualitatives.

Objectifs du dispositif :

- Connaître le cadre réglementaire relatif au métier d'Auxiliaire de puériculture et les différents lieux d'exercice.
- Identifier les exigences du métier d'Auxiliaire de puériculture et l'évolution de son environnement.

- Mobiliser ses compétences de lecture et d'écriture.
- Définir une situation de soin.
- Identifier et analyser les situations de soins en lien avec sa pratique professionnelle.
- Identifier les interactions entre les différents acteurs de la santé.
- Questionner sa pratique professionnelle.
- Lier les situations de soins aux référentiels d'activités et de compétences de l'Auxiliaire de puériculture.
- Utiliser la méthodologie de rédaction pour l'écriture du livret 2 de présentation dans le processus VAE auxiliaire de puériculture.
- Se préparer à l'épreuve orale de soutenance du livret 2.
- Développer ses capacités d'écoute, de communication, de gestion du stress.

La formation permettra aux participants de :

- Connaître et maîtriser le cadre réglementaire relatif au métier d'auxiliaire de puériculture ; avec un focus sur les 8 domaines de compétences du référentiel d'activités de l'auxiliaire de puériculture
- Acquérir une « culture sanitaire » en lien avec le diplôme et le métier d'auxiliaire de puériculture
- Faire des passerelles entre les différents lieux d'exercice et les pratiques professionnelles et de pouvoir transférer des situations de travail, en lien avec les référentiels d'activités et de compétences.

Elle vise également à pouvoir :

- Rendre compte de ses pratiques professionnelles
- Décrire son expérience et la formaliser en termes de compétences
- Préparer l'épreuve orale de soutenance du Livret 2
- Développer ses capacités d'argumentation à l'oral et de prise de parole en public.

Programme :

FORMATION THEORIQUE > 17 JOURS

COMPETENCES	CONTENUS
<p>Accueil – Présentation formation Cadre réglementaire / métier d'AP et de la VAE</p>	<p>Connaissance du groupe, Charte du groupe, Présentation de la formation et de son organisation pratique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition du métier d'auxiliaire de puériculture - Champ de responsabilité de l'IDE puéricultrice et de l'auxiliaire de puériculture : notion de collaboration - Lecture du livret 2 et lien avec les référentiels d'activités et de compétences
<p>1- Accompagnement de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne</p>	<p>Notion de santé publique : l'organisation de la santé publique en France ; la structure hospitalière ; les actions programmées au niveau national</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'AP dans les établissements de santé, sociaux et médico-sociaux pour les enfants âgés de moins de 6 ans - Le projet d'établissement et cohérence institutionnelle - Le développement de l'enfant : somatique, psychomoteur et affectif et interaction parentale, environnementale, culturelle... - Suivi du développement somatique, psychomoteur, affectif et des habitudes de vie de l'enfant : comment observer - Principes éducatifs : indépendance et autonomie, socialisation, sur et sous stimulation, les jeux et jouets - Limites, cadre et autorité

	<ul style="list-style-type: none"> - Le soin : conception du soin ; accompagnement ; les pratiques professionnelles de l'AP
2 – L'état clinique d'une Personne	<p>Prendre soin d'un enfant : les besoins de l'enfant ; les méthodes et outils</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anatomie physiologie du corps humain, de la peau et des muqueuses - Mesure des paramètres vitaux - Sémiologie et vocabulaire médical : signes, symptômes, syndrome, diagnostic, maladie (lien entre santé et maladie, différence entre maladie somatique et psychique) - Situations pathologiques et conséquences sur l'état clinique de l'enfant : maladie aiguë, chronique, situations d'urgence, de fin de vie, la douleur et son expression, la souffrance, le deuil - Notion de maltraitance, comment la repérer et la signaler
3 – Les soins à l'enfant	<p>Critères de qualité du soin à partir de l'analyse de situations professionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécurité et qualité des soins aux enfants : fonctions vitales - Notions de pharmacologie - Douleur de l'enfant - Outils infirmiers : démarches de soins, protocoles de soins, planification des soins - Accompagnement de l'enfant et de sa famille en milieu hospitalier - Analyse de situations de soins écrites à partir de la pratique professionnelle et liens avec les apports théoriques - Présentation des objectifs du stage et des attentes - Exploitation du stage et lien avec des situations de soins pertinentes pour l'argumentation de la compétence
4 – Ergonomie	<p>Sécurité du personnel en lien avec l'ergonomie pour la prévention des accidents dorsolombaires : méthodes de manutention et techniques de prévention</p>
5 – Relation - Communication	<p>Les valeurs et les principes : respect, discrétion, écoute sans jugement, confidentialité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les facteurs influençant la communication - Relations parents-professionnels-enfants - Informations et droits des patients : droits de l'enfant, charte du patient hospitalisé, loi du 4 mars 2002 ; le secret médical, le secret professionnel ; rôle de l'AP dans l'information de l'enfant et de ses parents
6 – Hygiène des locaux hospitaliers	<p>Hygiène et prévention des infections associées aux soins en milieu de soins et structures d'accueil de la petite enfance : infections nosocomiales ; mesures de prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les circuits des déchets avec leur élimination - Règles concernant l'isolement des patients en milieu sanitaire - Règles concernant le stockage des produits - Exploitation d'observation écrite

7 – Transmission des informations	Traçabilité : transmissions écrite, orale et ciblée pour une continuité de la prise en soin et lien avec la réglementation
8 – Organisation du travail	Les différentes professions de santé, sociales et éducatives, et les limites de leur champ de compétences - Définition de l'équipe, l'équipe de soins et les responsabilités de chaque acteur

FORMATION ACTION INDIVIDUALISEE EN SITUATION DE TRAVAIL > 6 JOURS

Formation action	Finalité et objectifs : Travailler la capacité d'observation et la démarche réflexive Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> - présenter succinctement le service de soins - présenter un rapport d'étonnement - repérer les situations de soins : <ul style="list-style-type: none"> · identiques à ma pratique professionnelle actuelle · qui me sont parues nouvelles - Analyser une situation de soin similaire au milieu hospitalier et aux structures d'accueil de la petite enfance pour illustrer et argumenter la compétence 3 du livret 2
-------------------------	---

TRAVAIL SUR LES ECRITS PROFESSIONNELS > 6,5 JOURS

Travail sur les écrits professionnels	Communication écrite Démarche réflexive Rapport d'étonnement Explicitation Attentes et questionnement des stagiaires Pose d'un diagnostic individuel pour constitution de groupes Travail sur les situations de soins, activités Repérage des compétences cibles, ressources mobilisées Analyse de l'argumentation écrite des compétences Utilisation de l'entretien d'explicitation Travail de synthèse en groupe pour chaque compétence : <ul style="list-style-type: none"> - situations choisies - difficultés rencontrées - axes d'amélioration - questions en instance
--	--

COMMENT VALORISER LES ECRITS PROFESSIONNELS A L'ORAL > 3 jours

Valoriser les écrits professionnels à l'oral	Préparation à la présentation de l'argumentation du livret 2 devant le jury Gestion du stress Travail sur la posture Mises en situation
---	--

Méthodes pédagogiques :

- Pédagogie active, participative basée sur une alternance d'apports théoriques et d'analyse des pratiques professionnelles à partir d'échanges collectifs, d'ateliers, de travaux de groupe.
- Un travail à chaque intersession sera attendu afin de pouvoir réinvestir les apports de la formation au travers de l'écriture du livret 2 et une exploitation dans le cadre de la formation.
- Outils de traçabilité : un livret pédagogique sera mis à la disposition des professionnels.

Intervenants :

Cadre de santé infirmier, puéricultrice, hygiéniste, Cadre supérieur de santé puéricultrice, Infirmier Puéricultrice, Psychologue clinicienne, Directeur de soin, Psychomotricienne, Educatrice de jeunes enfants

Lieu(x) de l'action de formation :

CFPPS

IMS – Xavier Arnozan

Avenue du Haut-Lévêque
33604 PESSAC Cedex

Hôpital des Enfants – Site de Pellegrin du CHU de Bordeaux

Place Amélie Raba-Léon
33000 Bordeaux

7

Le programme détaillé et la planification du dispositif sont joints au dossier.

V MODALITÉS DU PROJET DE FORMATION

a) Publics concernés

Nombre de salariés : 13

Nombre de bénévoles : 0

Autre(s) : 0

Les participants sont des professionnels titulaires d'un CAP Petite Enfance bénéficiant d'au minimum 3 ans d'expériences professionnelles dans des établissements d'accueil de jeunes enfants de la Branche ALISFA ; qui ont obtenu la recevabilité du livret 1 pour la VAE Auxiliaire de Puériculture.

Poste de travail occupé : assistante de crèche, auxiliaire petite enfance, animatrice d'activités, animatrice petite enfance

Parmi les associations inscrites, une a plus de 50 ETP.

b) Durée

Période envisagée (si vous n'avez pas encore les dates précises) : de décembre 2019 à décembre 2020

Date de début: 04/12/2019 Date de fin: 04/12/2020

Nombre de jours : 32

Nombre d'heures : 224

c) Identification de l'organisme de formation

Nom de l'organisme de formation (raison sociale) : Centre de Formation Permanente des Professionnels de Santé du CHU de Bordeaux

Adresse postale :

Hôpital Xavier Arnozan – IMS 2ème étage – avenue du Haut-Lévêque – 33604 PESSAC cedex

Numéro de déclaration d'activité en qualité de dispensateur de la formation professionnelle :

72 33 P 00 11 33

Téléphone : 05.57.65.65.86

Mail :

nicolas.chanalet@chu-bordeaux.fr

VI ÉLÉMENTS FINANCIERS ET BUDGET PRÉVISIONNEL

Rappel des barèmes de prise en charge définis par Uniformation :

Repas : 25€
 Hébergement : 110€/nuit
 Déplacement : SNCF sur la base des frais réels dans la limite du barème fiscal 6 chevaux.

a) Dépenses totales liées au projet de formation

Budget présenté au CTP du 3 septembre	Nouvelle estimation du budget revue à la baisse pour le CTP du 8 octobre	Montant différentiel
Coût pédagogique : 38300	38300	0
Frais de Déplacement : 14744,21	11704,34	Soit une baisse de 3039,87
Frais d'Hébergement : 13563	11057,40	Soit une baisse de 2505,60
Frais de Restauration : 8446,85	7268,95	Soit une baisse de 1177,90
Rémunération : 33565,73	20701,64	Soit une baisse de 12864,09
Montant total du projet : 108619,79	89032,33	Soit une baisse de 19587,46

b) Co-financements

Y a-t-il des co-financements Oui ♦ * Non ♦ Montant total des aides | _12864,09

*Si oui remplir le tableau ci-dessous :

	OUI	NON	Montant
Etat		x	
Région		x	€
OPCA		x	€
Autre (à préciser) Participation des structures sur la rémunération		x	12864,09
Total			12864,09

Action mise en place dans le cadre d'un EDEC₂/ADEC₃ : Oui ♦ Non ♦

c) Demande de financement à la CPNEF

Coût pédagogique : 38300
Frais de Déplacement : 11704,34
Frais d'Hébergement : 11057,40
Frais de Restauration : 7268,95
Rémunération : 20701,64
Montant total demandé à la CPNEF : 89032,33

Suite à la demande du CTP réuni le 3 septembre dernier, nous avons retravaillé l'estimation des coûts sur tous les postes de dépenses.

- **Frais de déplacement :**

Nous avons pu organiser du co-voiturage notamment sur les départements du 24 et du 64 ce qui fait baisser les coûts de plus de la moitié.

Le co-voiturage n'est pas possible pour une personne du 64 dont l'habitation et la structure sont en milieu rural et qui est très éloignée des autres structures. Cette personne s'engage à se déplacer en train ou d'opter sur du covoiturage de type Blablacar.

- **Frais d'hébergement :**

Les candidats qui font du covoiturage vont favoriser des hébergements via AirBNB afin de partager et de limiter les couts.

- **Frais de restauration :**

Il a été proposé de plafonner le coût des repas du midi à 12 € (il est possible de déjeuner à ce tarif-là au centre de formation et à l'hôpital lors de la semaine de stage).

Pour le soir, les repas sont plafonnés à 15 € car il est possible également de dîner à ce tarif-là.

- **Rémunération :**

Au départ, l'estimation de la rémunération était basée sur un remplacement sur la totalité du dispositif soit 32 jours.

Il a été proposé aux associations une estimation de la rémunération sur 20 jours et que les employeurs co-financent ce poste de dépenses et prennent en charge 12 jours de formation.

Nous ne fléchons plus le cofinancement avec du CPF pour la partie accompagnement à l'écriture du livret 2 qui débute en février 2020 car ce co-financement est plus qu'incertain en ces temps de réforme de la formation professionnelle et de changement d'acteurs dans la gestion du CPF.

En effet, suite à des échanges avec Uniformation, ce co-financement ne serait pas sûr pour février 2020, il n'y aura vraisemblablement pas de traitement de dossier CPF avant le démarrage de l'action en décembre 2019 et les associations ne s'engageront pas dans le dispositif sans connaître les montants de prise en charge accordés.

A noter : Le porteur du projet doit faire un calcul au plus proche de la réalité. Nous vous remercions d'expliquer l'enveloppe en détail. Les financements seront accordés dans le cadre des règles liées à la formation professionnelle continue, aux règles de financement définies par l'OPCA et la CPNEF.

Fait à : Bègles

Le 01/10/2019

Pour le porteur du projet,
Signature et cachet

La liste des structures concernées par le projet de formation

Cf. le document Excel joint au dossier

Pièces à joindre obligatoirement à la demande préalable :

La copie du devis

La liste des structures concernées par l'action, identifiées par leur numéro ICOM (OPCA) (voir tableau ci-joint)

La copie du programme détaillé de l'action, précisant notamment les objectifs et les moyens pédagogiques mis en œuvre.